



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour distribution immédiate

### **BRP PUBLIE SES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017**



BRP a lancé le véhicule côte à côte Can-Am Maverick X3 – représenté ici dans notre nouvelle usine d'assemblage Juárez 2 au Mexique – en août 2016. © BRP 2016

#### **Faits saillants :**

- Revenus de 856 millions de \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice financier 2017, une augmentation de 5 % comparativement à la même période l'an dernier ;
- Marge brute de 172 millions de \$, représentant 20% des revenus, une augmentation de 3 millions de \$ comparativement à la même période l'an dernier ;
- BAIIA normalisé<sup>[1]</sup> de 44 millions de \$, une baisse de 16 % comparativement à la même période l'an dernier ;
- Bénéfice net normalisé<sup>[1]</sup> de 1 million de \$, donnant lieu à un bénéfice dilué par action normalisé<sup>[1]</sup> de 0,01 \$, une baisse de 0,02 \$ par action comparativement à la même période l'an dernier ;
- Perte nette de 69 millions de \$, une baisse de 0,5 million de \$, donnant lieu à une perte diluée par action de 0,61 \$, une baisse de 0,03 \$ par action comparativement à la même période l'an dernier ; et
- Refinancement de la facilité à terme de 792 millions de \$ américains et de la facilité de crédit renouvelable de 350 millions de \$ par une facilité à terme modifiée et mise à jour de 700 millions de \$ américains et d'une facilité de crédit renouvelable modifiée et mise à jour de 425 millions de \$.

Dans le cadre d'une série d'actions en justice concernant des violations de brevets mettant aux prises la Société et l'un de ses concurrents, un jugement accordant des dommages-intérêts supplémentaires a été rendu contre la Société par le juge des instances relativement à l'une de ces actions en justice. La Société a comptabilisé une charge additionnelle de 43 millions de \$ à cet égard au cours du trimestre. La Société en a appelé le 23 août 2016.

<sup>[1]</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

**Valcourt, Québec, le 9 septembre 2016** – BRP Inc. (TSX:DOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et le semestre terminés le 31 juillet 2016. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

« Je suis satisfait du deuxième trimestre de l'exercice 2017, pendant lequel nous avons réalisé de solides ventes au détail à l'échelle mondiale, surtout pour les motomarines Sea-Doo et les véhicules hors route Can-Am, a commenté José Boisjoli, président et chef de la direction. Nous sommes sur une bonne lancée avec les modèles Can-Am Defender, mis en marché en septembre dernier, et l'enthousiasme qu'ont suscité les plus récents lancements de produits tels les nouveaux moteurs Evinrude E-TEC G2 et le véhicule Can-Am Maverick X3. »

« L'exécution rigoureuse de notre plan stratégique et le travail irréprochable de notre équipe, à l'échelle mondiale comme dans chaque secteur, portent fruits, a ajouté M. Boisjoli. Nos activités de fabrication se déroulent comme prévu, ce qui nous permet d'accélérer le rythme des lancements de produits, tel que promis. Nos efforts concordent avec nos priorités stratégiques, et je suis convaincu que nous atteindrons nos objectifs. »

### **Faits saillants du trimestre et du semestre terminés le 31 juillet 2016**

Les **revenus** ont augmenté de 44,0 millions de dollars, ou 5,4 %, pour se chiffrer à 856,1 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 812,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et d'une fluctuation favorable de 20 millions de dollars des taux de change, essentiellement en raison de l'appréciation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien.

La **marge brute** a augmenté de 2,6 millions de dollars, ou 1,5 %, pour se chiffrer à 172,0 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 169,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 3 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a diminué de 80 points de base pour atteindre 20,1 %, comparativement à 20,9 % pour le trimestre terminé le 31 juillet 2015. La diminution du pourcentage de la marge brute est principalement attribuable à la hausse des coûts de production et à la fluctuation défavorable des taux de change, partiellement contrebalancées par une composition favorable des ventes des produits toutes saisons et la diminution des coûts des programmes de vente.

Les **revenus** ont augmenté de 75,8 millions de dollars, ou 4,4 %, pour se chiffrer à 1 786,0 millions de dollars pour le **semestre** terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 1 710,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. L'augmentation des revenus découle principalement d'une fluctuation favorable de 60 millions de dollars des taux de change, essentiellement en raison de l'appréciation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien et de la hausse des ventes en gros de produits saisonniers.

La **marge brute** a diminué de 16,2 millions de dollars, ou 4,2 %, pour atteindre 366,1 millions de dollars pour le **semestre** terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 382,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. Cette diminution de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 13 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a diminué de 190 points de base pour atteindre 20,5 %, comparativement à 22,4 % pour le semestre terminé le 31 juillet 2015. La diminution du pourcentage de la marge brute est principalement attribuable à la fluctuation défavorable des taux de change et à l'augmentation des coûts des programmes de vente, partiellement contrebalancées par une composition favorable des ventes des produits toutes saisons et de motomarines et une augmentation générale des prix.

### Données sur le bénéfice net

	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2016	31 juillet 2015
(en millions de dollars canadiens)				
<b>Revenus par catégorie</b>				
Produits toutes saisons	326,3 \$	298,4 \$	726,5 \$	696,5 \$
Produits saisonniers	280,5	263,4	567,3	534,6
Systèmes de propulsion	99,9	95,4	211,0	197,9
PAV	149,4	154,9	281,2	281,2
<b>Revenus totaux</b>	<b>856,1</b>	<b>812,1</b>	<b>1 786,0</b>	<b>1 710,2</b>
Coût des ventes	684,1	642,7	1 419,9	1 327,9
<b>Marge brute</b>	<b>172,0</b>	<b>169,4</b>	<b>366,1</b>	<b>382,3</b>
<i>En pourcentage des revenus</i>	<i>20,1 %</i>	<i>20,9 %</i>	<i>20,5 %</i>	<i>22,4 %</i>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Vente et marketing	73,8	63,6	151,2	138,4
Recherche et développement	44,9	38,8	93,4	78,5
Frais généraux et administratifs	39,4	37,2	80,1	68,0
Autres charges d'exploitation	44,5	7,5	65,5	11,3
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>202,6</b>	<b>147,1</b>	<b>390,2</b>	<b>296,2</b>
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>(30,6)</b>	<b>22,3</b>	<b>(24,1)</b>	<b>86,1</b>
Frais financiers nets	16,4	15,0	31,5	28,8
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	38,0	71,6	(81,2)	25,6
<b>Bénéfice (perte) avant impôt</b>	<b>(85,0)</b>	<b>(64,3)</b>	<b>25,6</b>	<b>31,7</b>
Charge (économie) d'impôt	(16,2)	4,0	(16,3)	16,9
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(68,8) \$</b>	<b>(68,3) \$</b>	<b>41,9 \$</b>	<b>14,8 \$</b>
Montant attribuable aux actionnaires	(68,9) \$	(68,3) \$	41,9 \$	14,8 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,1	—	—	—
<b>BAIIA normalisé<sup>1</sup></b>	<b>44,4 \$</b>	<b>53,1 \$</b>	<b>101,5 \$</b>	<b>144,6 \$</b>
<b>Bénéfice net normalisé<sup>1</sup></b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>5,8</b>	<b>41,2</b>
Bénéfice (perte) par action – de base	(0,61) \$	(0,58) \$	0,37 \$	0,13 \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)	(0,61)	(0,58)	0,37	0,12
Bénéfice normalisé par action – de base <sup>1</sup>	0,01	0,03	0,05	0,35
Bénéfice normalisé par action – dilué <sup>1</sup>	0,01	0,03	0,05	0,35

<sup>[1]</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

## **PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR CATÉGORIE**

### **Produits toutes saisons**

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 27,9 millions de dollars, ou 9,3 %, pour se chiffrer à 326,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 298,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. L'augmentation découle de l'augmentation du volume de véhicules côte à côte vendus par suite de l'introduction du modèle Can-Am Defender, de la hausse des ventes en gros de VTT et d'une fluctuation favorable de 7 millions de dollars des taux de change. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse des ventes en gros de roadsters.

### **Produits saisonniers**

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 17,1 millions de dollars, ou 6,5 %, pour se chiffrer à 280,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 263,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse du volume et à une composition favorable des ventes de motomarines ainsi qu'à une fluctuation favorable de 6 millions de dollars des taux de change. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse des volumes principalement en raison des expéditions qui se sont réalisées plus tôt au cours de l'exercice précédent et par la composition défavorable des ventes de motoneiges.

### **Systèmes de propulsion**

Les revenus tirés des systèmes de propulsion ont augmenté de 4,5 millions de dollars, ou 4,7 %, pour se chiffrer à 99,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 95,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. Cette augmentation des revenus est principalement attribuable à une fluctuation favorable des taux de change de 3 millions de dollars.

### **PAV (Pièces, accessoires, vêtements et autres services)**

Les revenus tirés des PAV ont diminué de 5,5 millions de dollars, ou 3,6 %, pour atteindre 149,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 154,9 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 juillet 2015. La diminution est principalement attribuable à la baisse du volume de ventes de PAV liés aux motoneiges en raison des faibles conditions d'enneigement en Amérique du Nord au cours du dernier hiver, ainsi qu'à la baisse du volume des ventes de PAV liés aux roadsters. Cette diminution a été partiellement compensée par une fluctuation favorable des taux de change de 4 millions de dollars.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 55,5 millions de dollars, ou 37,7 %, pour atteindre 202,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016, comparativement à 147,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 juillet 2015. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une charge comptabilisée au cours du trimestre considéré à la suite d'un jugement défavorable rendu à l'égard d'une action en justice et, dans une moindre

mesure, à une hausse des coûts de vente et de marketing, et elle a été partiellement compensée par l'incidence favorable des taux de change de 3 millions de dollars.

La Société est impliquée dans plusieurs actions en justice face à l'un de ses concurrents, en vertu desquelles chacune des parties réclame à l'autre des dommages-intérêts relativement à la violation présumée de certains de ses brevets. Le 1<sup>er</sup> juin 2016, un verdict a été rendu contre la Société relativement à l'une de ces actions en justice, et la Société s'est vu imposer des dommages-intérêts compensatoires de 15,5 millions de dollars américains (19,5 millions de dollars) qui ont été comptabilisés au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016. Le 13 juin 2016, le juge des instances a officialisé le verdict rendu le 1<sup>er</sup> juin 2016, et il a accordé au plaignant des dommages-intérêts additionnels. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016, la Société a comptabilisé à titre de charges le total des dommages-intérêts et des coûts connexes de 43,1 millions de dollars. La direction est d'avis que le verdict et les décisions subséquentes sont non fondés et ne sont soutenus ni par la loi ni par des preuves, et elle en a appelé de ceux-ci le 23 août 2016.

Le **bénéfice net normalisé**<sup>[1]</sup> a totalisé 1,0 million de dollars, soit une diminution de 3,0 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé<sup>[1]</sup> de 0,01 \$, en baisse de 0,02 \$ par action. La baisse est principalement attribuable à l'augmentation des charges d'exploitation, partiellement compensée par une baisse des charges d'impôts.

<sup>[1]</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

## Perspectives pour l'année financière 2017

Les perspectives de BRP présentées le 9 juin 2016 sont ajustées comme suit :

Éléments financiers	Cibles pour l'AF17 par rapport aux résultats de l'AF16
Revenus	
<b>Produits toutes saisons</b>	<b>Hausse de 8 à 12 %</b> (augmentation de hausse de 6 à 10 %)
Produits saisonniers	Stable à hausse de 4 %
Systèmes de propulsion	Hausse de 5 à 10 %
<b>PAV</b>	<b>Hausse de 3 à 8 %</b> (diminution de hausse de 5 à 10 %)
<b>Revenus totaux de la Société</b>	Hausse de 4 à 8 %
BAlIA normalisé <sup>[1]</sup>	Hausse de 7 à 10 %
Taux d'imposition effectif <sup>[2]</sup>	27 – 28 % (vs 26,6 % en AF16)
<b>Bénéfice net normalisé<sup>[1][3]</sup></b>	<b>Hausse de 3 à 9 %</b> (augmentation de hausse de 2 à 8 %)
<b>Bénéfice normalisé par action – dilué<sup>[1]</sup></b>	<b>1,82 \$ à 1,92 \$ (hausse de 6 à 12 %)</b> (augmentation de \$1,79 à \$1.89 vs 1,71 \$ en AF16)
Acquisitions d'immobilisations	190 à 205 millions de dollars (vs 211 millions de \$ en AF16)

<sup>[1]</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

<sup>[2]</sup> Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

<sup>[3]</sup> Basé sur un amortissement de 145 millions de \$, comparé à 126 millions de \$ à l'AF16, 60 millions de \$ en frais financiers nets (en baisse de 62 millions de \$) et 113,6 millions d'actions (en baisse de 114,7 millions d'actions).

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF17, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncés ou de se produire après le 8 septembre 2016. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos

attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

### **Conférence téléphonique et webdiffusion**

À 9 h aujourd'hui même (HAE), BRP Inc. tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion pour traiter de ses résultats du deuxième trimestre de l'exercice financier 2017. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Une présentation et le lien vers la webdiffusion seront affichés sur la page Investisseurs, sous l'onglet [Calendrier des événements](#).

Pour écouter la conférence téléphonique en anglais seulement (événement 4249058), composez le 514 861-1681 ou le 800 766-6630 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international](#).

### **La rediffusion de la webdiffusion sera mise en ligne deux heures après l'événement pour 30 jours.**

Pour écouter une reprise instantanée de la conférence téléphonique, composez le 514-861-2272 ou 800-408-3053, et composez le mot de passe 4450751.

### **À propos de BRP**

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules tout-terrain et les véhicules côte à côte Can-Am, les roadsters Can-Am Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de plus de 3,8 milliards de dollars provenant de ventes dans plus de 100 pays, la Société emploie environ 7 900 personnes à travers le monde.

[www.brp.com](http://www.brp.com)

[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder, Defender, E-TEC, G2, Maverick et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2016 (notamment les revenus, la marge brute, les charges d'exploitation, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice net normalisé et le bénéfice normalisé par action), ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou*

des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

### **PRINCIPALES HYPOTHÈSES**

Les perspectives financières pour l'AF17 ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence, les lois fiscales applicables aux activités de la Société et les fluctuations des taux de change. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle : l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; l'incapacité de la Société à se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; la dépendance envers des concessionnaires, des distributeurs, des fournisseurs, des sources de financement et d'autres partenaires stratégiques qui peuvent craindre certaines conditions économiques; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants conclus par la Société; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; l'issue défavorable à la Société d'une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; la dépendance envers les équipementiers pour ses activités relatives aux moteurs hors-bord et aux moteurs Rotax; une mauvaise gestion des niveaux des stocks; les risques liés aux activités internationales; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; la protection des droits de propriété intellectuelle; la défaillance de systèmes de technologie de l'information; la baisse du prix d'anciennes versions de produits vendus sur le marché d'occasion et l'offre excédentaire des concurrents; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; l'augmentation des coûts du carburant; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne; l'absence d'intention actuelle de verser des dividendes; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante du groupe Beaudier et de Bain Capital; les ventes futures d'actions par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

### **MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS**

Le présent rapport de gestion renvoie à certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie comme la charge



*d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments comme les coûts de restructuration pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.*

*La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.*

*Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du présent rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les IFRS les plus directement comparables.*

-30-

**Pour les médias :**

Valérie Bridger

Conseillère principale, Communications de l'entreprise

T 450 532-5107

[valerie.bridger@brp.com](mailto:valerie.bridger@brp.com)

**Pour les investisseurs :**

Philippe Deschênes

Analyste financier

T 450 532-6462

[philippe.deschenes@brp.com](mailto:philippe.deschenes@brp.com)

**Pour une image haute résolution, veuillez consulter notre [librairie médiatique](#) à l'aide des renseignements de connexion ci-bas :**

**Usager :** media.brp

**Mot de passe :** brpimages